

PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2017

L'an Deux Mille Dix-Sept, le Quatre du mois de Septembre à Dix-Neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MESMIN -dûment convoqués par le Maire- se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de M. Philippe PAILLAT –Maire-, pour la session ordinaire.

Date de convocation : 31/08/2017

ETAIENT PRESENTS : Mme FONTENIT Emilie, MARTINEAU Anne, MARTINEAU Marie-Josée, RAMBAUD Marianne, CERVEAUX Maud, RABUSSEAU Stéphanie, COUTRET Christelle, GATARD Odile, BABU Pascaline M. VINCENTEAU Joel, PAILLAT Philippe, PIERRE Gwenaël, PACHETEAU Laurent, DEFOIS Sylvain, THIBAUDEAU Patrick, JAULIN Guy-Marie

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES : CASSERON Guy-René, CHARRIER Jean-Luc, pouvoir donné à MARTINEAU Marie-Josée

Secrétaire de séance : FONTENIT Emilie

Mme GATARD Odile est arrivée à 19h55

Mme COUTRET Christelle est arrivée à 20h10

M. PACHETEAU Laurent est arrivé à 20h35

Mme BABU Pascaline est arrivée à 20h40

Anne MARTINEAU informe le Conseil Municipal qu'elle n'est pas destinataire des mails de la mairie et n'a donc pas reçu de convocation. Le secrétariat de mairie l'informe qu'une erreur a été commise et que le nécessaire va être fait dans les meilleurs délais.

1 Débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable

Intervention de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges représentée par M. PARPAILLON Joël, Maire de Réaumur et Vice-Président de la CCPP commission Urbanisme et M. DE OLIVERA Eric, chargé de l'urbanisme à la CCPP.

En 2015 les élus de la Communauté de Communes ont décidé la réalisation d'un PLUi permettant d'éviter la révision individuelle des communes de leur PLU et afin d'harmoniser les règles sur le territoire.

En 2017 une phase de diagnostic a eu lieu avec une consultation des acteurs : association, agriculture, population ... permettant l'alimentation la rédaction et la constitution du PADD et une présentation aux communes.

Le PLUi est élaboré dans une charte de gouvernance en partenariat d'égal à égal entre la CCPP et les communes.

Le 16 Novembre 2017, une réunion du Conseil Communautaire et de l'ensemble des Conseils Municipaux permettra une déclinaison et l'écriture des règles du PADD.

Diagnostic : axe majeur : la cadre de vie rural permet l'attractivité du territoire

Objectif n°1 : Maintenir le lien avec le Bocage

Objectif n°2 : Ressource économique dynamique

Objectif n°1 : Maintenir le lien avec le Bocage

1- Tirer l'héritage du territoire

- a. Protéger le patrimoine existant : identité du territoire
- b. Valoriser le potentiel existant : lutter contre la vacance

2- Pérenniser la culture du bocage

- a. Favoriser le lien social et l'accueil de la population
- b. Confirmer l'intérêt du Bocage comme source de vie dans son rôle environnemental.

3- Développer le « bien vivre » à la campagne

- a. Maintenir la mixité fonctionnelle au niveau des lieux de vie
- b. Organiser et faciliter localement les déplacements
- c. Soigner l'intégration bâtie et son dialogue avec les espaces publics, naturels et agricoles

Objectif n°2 : Ressource économique dynamique

- 4- Encourager le développement d'une économie de proximité
 - a. Rapprocher les lieux de vie, de production et de distribution
 - b. Axer le développement touristique vers la découverte des spécificités du territoire
- 5- Suivre une stratégie d'implantation de l'habitat et de l'économie active
 - a. Définir une complémentarité et un équilibre entre les différents pôles à l'échelle du Pays

de Pouzauges, tout en composant avec le milieu naturel et agricole.

- b. Maintenir le dynamisme entrepreneurial et le repenser suivant un maillage alliant proximité et ouverture vers l'extérieur.
- 6- Développer la communication pour une reconnaissance des atouts du territoire
 - a. Révéler un territoire projeté vers de multiples attractions et réuni par des liens structurant
 - b. Inscire le territoire dans une démarche d'innovation, vers une recherche d'exemplarité et d'attractivité.

Il existe 4 secteurs de projets : Vers les Herbiers, Sud Vendée (exogène), Pouzauges et Saint-Mesmin (ouverture vers les Deux-Sèvres).

L'objectif est de valider le PLUi fin 2018, la rédaction de ce dernier ne sera pas seulement fait par la Communauté de Communes mais devra résulter d'une consultation des différents acteurs et de la population.

Villages bocains : souhaite de permettre la construction dans les villages, il existe des friches dans les villages, il faut défendre la construction dans les villages surtout dans les grands villages où il y a des friches.

Il est rappelé que pour l'Etat les villages n'existent pas. Pour la CCPP, c'est une ressource pour le territoire qui permet de moins densifier les communes. Un listing des villages a été réalisé et 50 villages sont retenus afin de limiter l'augmentation de la densité en ville. 15 ont été retenus par les services de l'Etat pour faciliter la construction.

La CCPP propose à la municipalité de Saint-Mesmin de refaire le point sur les villages pour voir si il y a des dents creuses ou des friches.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir constituer une commission. Les volontaires doivent se faire connaître en mairie.

La CCPP propose également d'effectuer des permanences en mairie pour l'instruction des permis de construire. La municipalité approuve cette proposition. La CCPP reviendra vers la municipalité pour les modalités de permanence.

Gwenaël PIERRE pense qu'il est important de démontrer l'attractivité de notre territoire, de garder les jeunes et de faire venir du monde de l'extérieur. Il rappelle également que les voies ferrées sont importantes.

La CCPP parle du dispositif BIMBG : pour les personnes ayant un grand jardin, il y a la possibilité de vendre une partie du terrain. Cela permet une densification raisonnée car cela permet d'économiser les terres agricoles et les réserves sont déjà là très souvent.

Date important à retenir : le 16 novembre 2017 une convocation sera envoyée à l'ensemble du Conseil Municipal.

2 Adoption du procès verbal de la séance du 3 juillet 2017

Le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2017 est approuvé avec 15 voix pour et une abstention.

3 Point sur les commissions

a. Finances : présentation par Philippe PAILLAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission s'est réunie le 5 juillet 2017 à 18h00 pour faire le point sur l'état de consommation du budget communal.

Un point sur les versements mensuels de l'Etat a été réalisé.

Dotations	2015	2016	2017
Dotation globale forfaitaire	19 420.00€	17 209.25€	17 209,00 €
FNGIR	821.91€	821.91€	821,00 €
Taxes foncières	45 454.25€	41 103.75€	41 056,00 €
Taxe Pylônes	1 127.00€	1 127.00€	1 127,00 €
Compensation Communauté de Communes	4 004.00€	4 004.00€	4 004,00 €
TOTAL RECETTES MENSUELLES	70 827.16€	64 265.91€	64 217,00 €
Sur 3 ans les recettes mensuelles ont diminué de 9.33%			

Les comptes ont également été arrêtés tel que le tableau ci-dessous le présente

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Prévu	853 974.87€	Prévu	959 400.00€
Réalisé	360 846.89€	Réalisé	546 185.99€
Excédent : 185 339.10€			

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Prévu	800 535.11€	Prévu	800 535.11€
Réalisé	104 024.56€	Réalisé	332 953.88€
Excédent : 228 929.32€			

Les tableaux n'ayant pas été présenté en Conseil Municipal, Emilie FONTENIT trouve qu'il est difficile de voir les chiffres. Monsieur le Maire précise que ces tableaux seront introduits dans le procès-verbal.

b. Bâtiments : présentation par Patrick THIBAudeau

- Travaux PROXI : Les travaux ont commencé. La chaudière est montée. Une réunion de chantier est fixée le 15 septembre 2017.
Subvention FISAC : la demande de subvention n'a pas été réalisée car le coût de dossier est de 1200€ sans avoir l'assurance d'être attributaire de la subvention. De plus, les travaux ayant débutés le dossier aurait été refusé par les services de l'Etat
S. DEFOIS : M. BECOT a informé la municipalité qu'une évacuation du magasin tombe chez lui, comme des travaux sont réalisés dans le magasin il serait opportun de résoudre ce problème.
Les panneaux d'information des financeurs doivent être mis en place
- Restaurant scolaire : Réunion le 30 août 2017 avec la SPL.
Maître d'œuvre : un appel à candidature a été lancé 9 réponses sont parvenues à la SPL. La commission a retenu 3 candidats. Audition des candidats par la SPL et la commune le 26 septembre 2017 à 14h00. La commission procédera au choix de l'architecte. Le Conseil Municipal devra valider ce choix par délibération.
Le travail du maître d'œuvre ne commencera pas avant le mois d'octobre.
D'autres consultations ont été menées et feront l'objet d'une délibération ce jour.
 - Contrôle technique : entreprise QUALICONSULT pour un montant de 2280€HT
 - Coordonnateur SPS : entreprise MSB pour un montant de 1080€ HT
- Diagnostic amiante plomb état parasitaire : entreprise ARLIANE pour un montant de 350€ HT et un coût d'analyse d'échantillon unitaire de 49€ HT (le nombre d'analyse n'est pas défini)
- ADAP : les travaux d'accès ont été réalisés.
- Presbytère : Le nouveau curé ne vient pas habiter à Saint-Mesmin.
- Location salle des fêtes : un tableau de réservations des salles a été réalisé par la commission et a été installé en mairie.

c. Urbanisme-Cadre de vie : présentation par Sylvain DEFOIS

- Structure de jeux Petites Canailles : Réunion le 05 août 2017 permettant la présentation de différentes structures. Les demandes de subventions sont en cours. Le coût des structures dépassent de 2 à 3 fois le budget initial.
- Guirlandes : validation de l'achat
- Chemin de l'Aubépine : les travaux commencent la semaine prochaine selon la météo
- Achat cendrier : proposition de mettre des cendriers muraux à chaque salle et à certains bâtiments communaux. Achat de 6 cendriers muraux à 39.75€ HT. Marie-Josée MARTINEAU trouve que le pot de sable devant la mairie ne fait pas bon effet.
- Poubelles aux Morineaux : Stéphanie RABUSSEAU propose la mise en place de poubelles. Monsieur le Maire, Odile GATARD et Marie-Josée MARTINEAU n'approuvent pas par peur que les gens y mettent leurs poubelles personnelles.
- La prochaine réunion de la commission urbanisme-cadre de vie n'est pas encore programmée.
- CPIE : Une réunion de travail doit être fixée pour avancer sur les projets haie au stade...
 - ➔ Christelle COUTRET demande pourquoi les lampadaires étaient éteints cet été. Monsieur le Maire lui répond que cela est lié à la saison, comme chaque année.
 - ➔ Marie-Josée MARTINEAU informe le Conseil Municipal qu'en faisant le pédibus elle a remarqué les travaux de GRDF et que ces derniers sont moches. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux ne sont pas finis. Les travaux de carottage n'ont pas été possibles. Il est à noter que le Président de l'OGEC est lui aussi d'accord sur le fait que ce n'est pas propre.
- Réflexion sur futur lotissement : Monsieur le Maire ne souhaite pas que ce projet aille trop vite et le travail devra rester en interne. Il faut savoir qu'il reste 4 terrains au lotissement « La Préé ». Anne MARTINEAU : le travail de réflexion ne doit pas trop tarder.

d. Information / Communication : présentation par Sylvain DEFOIS

- Choix parmi 6 signatures de Pro Bureau : 2 signatures ont été retenues. L'avis général est que les signatures sont les mêmes. Maud CERVEAUX explique que les choix ont été réalisés en amont. Le Conseil Municipal valide la signature noir avec le point vert et le mot « Vendée » en dessous.
- JIMM : 2 réunions ont été fixées le 7 septembre 2017 et le 21 septembre 2017 à 19h15. Emilie FONTENIT informe qu'elle ne pourra pas être présente. Pas de réaction.
Anne MARTINEAU informe qu'elle ne pourra pas être présente le 07 septembre 2017. Maud CERVEAUX explique que le choix des dates a été réalisé en fonction de Mireille BOISSINOT. Maud CERVEAUX informe le Conseil Municipal que quand elle envoie des mails elle n'a pas forcément de réponse de la commission. Anne MARTINEAU informe qu'elle n'est pas dans le groupe donc n'est pas informée. Emilie FONTENIT informe qu'elle en a marre, ne se bat plus.

e. Enfance-Jeunesse – Culture- Tourisme – Vie associative : présentation par Odile GATARD

- Rentrée scolaire PEDIBUS: trajet PEDIBUS plus sécurisant mais attention au stationnement en haut de l'école privée.
 - ➔ Sylvain DEFOIS propose la publication d'un article dans le JIMM pour rappeler l'interdiction de stationner. Odile GATARD informe le Conseil Municipal que des panneaux interdisant de stationner ont été installés et resteront toute la semaine. Dans l'ensemble, le stationnement c'est mieux passé et dans l'avenir voir pour la réalisation d'un marquage au sol.
- Concernant les bénévoles du PEDIBUS : attention à l'essoufflement du nombre de bénévoles. Odile GATARD demande aux conseillers de passer le mot autour d'eux sur la recherche de bénévoles. Anne MARTINEAU propose l'utilisation du panneau lumineux afin d'informer les administrés de la recherche.

- Restaurant scolaire : mise en place. Aucun membre de l'association n'a été présent. Mise en place d'un système de pointage. Augmentation des enfants en moyenne 110 voir 120 enfants par repas.
Réunion restaurant scolaire le 06 septembre 2017 à 18h15 en lien avec la reprise du service au 1^{er} janvier 2018.
- Balade contée : samedi 9 septembre 2017 à 18h30 à la MARPA.(préparation d'un potage avec les résidents). En cas de mauvais temps le repli se fera dans une salle.
- Festi'Asso : Réunion le 25 septembre 2017 à 20h30
- Terrain de football : Un graph a été réalisé avec loisirs en liberté et des jeunes de Saint-Mesmin. Résultat très satisfaisant. Idée bien accueillie par la population.
- Frigo livres : atelier proposé par l'intercommunalité réalisé par des jeunes de 14 à 17 ans.
 - ➔ Odile GATARD souhaite préciser que la réunion du PEDIBUS du 30 août 2017 a eu lieu à l'école « Etre et Devenir » car il y avait des travaux d'où le lieu de réunion. Cette précision est apportée suite à la remarque de Laurent PACHETEAU qui trouvait que le lieu n'était pas approprié car il s'agit d'un lieu privé.
- Forum des sports : le club de fléchettes ne pourra pas venir lors du forum car il prépare un tournoi la semaine prochaine. La presse a été prévenue. Les lots ont été pris en charge par le Conseil Régional et le Conseil Départemental. Beaucoup de parents ont oublié de transmettre leurs inscriptions. Gwenaël PIERRE rappelle que le forum reste ouvert à tous avec ou sans inscription.

f. Affaires sociales –Emploi - Logement : présentation par Guy-Marie JAULIN

- Café causerie : Juillet 2017 ; 27 participants : organisé à la MARPA. Rendez-vous annuel très sympathique permettant l'échange et les jeux. Permet de proposer une animation supplémentaire aux résidents de la MARPA.
- Emploi : Diminution du nombre d'inscription (5 personnes en moins). Baisse consécutive depuis 5 à 6 mois.
Emploi intérimaire en juin augmentation de 3.7% en Pays de Loire soit une augmentation de 15% sur un an.
Monsieur le Maire souligne que des offres d'emplois sont régulièrement communiquées en mairie. C'est une très bonne initiative. Il faut continuer.
- Rencontre HLM : Guy-Marie JAULIN informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec M. LENOIR et M. CHAVIGNON de Vendée Logements. Cette rencontre s'est réalisée dans le cadre de la résidence Arc-en-ciel et a permis de faire le point sur la démolition des HLM. Le projet de destruction avance mais les compteurs éclectiques ne sont pas bloqués par ENEDIS ce qui retarde la démolition. Le désamiantage des locaux est prévu d'octobre à mi novembre, qui sera suivi par la démolition en décembre.
 - ➔ Emilie FONTENIT demande si des projets sont envisagés. Monsieur le Maire souhaite en discuter et travailler avec Vendée Logements. Laurent PACHETEAU demande si le Conseil Municipal peut travailler avec la fin de la démolition. Il est important d'être vigilant sur les projets de Vendée Logements. Monsieur le Maire souhaite qu'un groupe de travail soit constitué et rappelle que le terrain appartient à Vendée Logements. Laurent PACHETEAU trouve grave que Vendée Logements n'ait pas de projet après la destruction. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de ce rendez-vous Guy-Marie JAULIN n'était pas mandaté pour discuter seul des projets et qu'il est important de former un groupe de travail.

4 Point Communauté de Communes – Syndicats

- **Communauté de Communes du Pays de Pouzauges**
Reprise des bureaux communautaires le 5 septembre 2017.
 - ➔ Laurent PACHETEAU informe le Conseil Municipal qu'une rencontre filière bois a lieu à Cerizay, les services administratifs devront veiller à l'envoi des convocations à la commission voirie et à Michel PICARD.

- **CPIE**
Une réunion concernant les châtaigniers sera prochainement programmée à Saint-Mesmin. Une convocation sera adressée.

- **Tourisme** : L'Assemblée Générale de l'Office du Tourisme aura lieu au mois de février à Saint-Mesmin.

5 Délibérations

OBJET : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges : Débat des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L121-1 et suivants, L 151-1 et suivants

Vu la délibération n°CC07071503 du Conseil Communautaire du 7 juillet 2015 approuvant le transfert de compétence en matière de plan local d'urbanisme et de documents d'urbanisme en tenant lieu à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

VU la délibération n°CC13101501B du Conseil Communautaire en date du 13 octobre 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi).

CONSIDERANT que l'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

CONSIDERANT que selon l'article L151-5 du code de l'urbanisme, ce PADD définit :

- les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.
- les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.

Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles.

CONSIDERANT que conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet du plan local d'urbanisme.

CONSIDERANT qu'une Charte de Gouvernance a été établie entre la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges et les communes membres de l'établissement de coopération intercommunale afin de traduire la volonté de co-construction du projet de territoire.

CONSIDERANT que ce projet de PADD constitue le fondement sur lequel reposera le futur règlement (écrit et graphique).

CONSIDERANT que Monsieur le Maire expose le projet de PADD :

Le document présente un projet de PADD articulé autour de deux axes : Une urbanisation singulière, et une ressource économique dynamique. Ces deux axes sont déclinés chacun selon 3 orientations

- Axe 1 : Une urbanisation singulière héritage d'un lien étroit avec le bocage
 - Orientations n°1 : se réapproprier l'héritage du territoire
 - Orientations n°2 : pérenniser la culture du bocage
 - Orientations n°3 : offrir un cadre de vie favorisant le « bien vivre » à la campagne

- Axe 2 : Une ressource économique dynamique, témoin du modèle de développement des usines à la campagne
 - Orientations n°4 : encourager le développement d'une économie de proximité
 - Orientations n°5 : suivre une stratégie d'implantation de l'habitat et de l'économie active
 - Orientations n°6 : développer la communication pour une reconnaissance des atouts du territoire

Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD. La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.

Après délibération le Conseil Municipal décide avec 1 abstention et 15 voix pour l'adoption de cette délibération.

La délibération sera transmise au préfet, à la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

OBJET : Communauté de Communes du Pays de Pouzauges : Approbation du contrat Vendée Territoires 2017-2020 avec le Conseil Départemental de Vendée

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° CC20061715 du Conseil de communauté du 20 juin 2017 approuvant la liste des projets du Contrat Vendée Territoires,

Vu la délibération n° CC04071701 du Conseil de communauté du 04 juillet 2017 décidant de s'engager dans le Contrat Vendée Territoires 2017-2020 et approuvant le contrat comprenant le diagnostic de territoire, le contrat et la liste des projets,

Monsieur le Maire expose que la loi NOTRe du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République a transformé l'organisation et l'action des collectivités locales. Elle affiche désormais un objectif de spécialisation des compétences des collectivités départementale et régionale, au travers de la suppression de la clause générale de compétences.

Pour les communautés de communes et d'agglomération, la loi NOTRe a confirmé le mouvement de consolidation des intercommunalités en relevant le seuil minimal de constitution d'un EPCI à fiscalité propre à 15 000 habitants et en renforçant le degré d'intégration des communautés de communes et des communautés d'agglomération en leur attribuant de nouvelles compétences obligatoires et optionnelles.

Dans ce contexte, le Département de la Vendée propose aux 19 intercommunalités de Vendée et à la commune de l'île d'Yeu la mise en place de Contrats Vendée Territoires. A échéance 2020, ces contrats ont vocation à regrouper un ensemble de dispositifs d'aide financière afin de passer d'une logique de programmes de subvention à une logique de territoire.

Le 3 février, l'ensemble des maires du territoire du Pays de Pouzauges s'est réuni afin de valider le diagnostic mené sur les priorités d'aménagement du territoire du Pays de Pouzauges. Le Comité Territorial de Pilotage (CTP) réuni le 16 juin 2017 a validé les opérations inscrites au Contrat Vendée Territoire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la liste des projets du contrat Vendée Territoires à conclure entre l'ensemble des communes du territoire du Pays de Pouzauges, la Communauté de communes du Pays de Pouzauges et le Département telle qu'elle figure en annexe :

30 opérations ont été sélectionnées :

- 17 projets structurants soutenus par le Département à hauteur de 1 469 270 €,
- 12 projets d'intérêt local soutenus à hauteur de 540 000 €,
- 20 000€ seront consacrés à des opérations en fonctionnement.

Après avoir entendu l'exposé,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE de s'engager dans le Contrat Vendée Territoires 2017-2020 au bénéfice du territoire du Pays de Pouzauges à conclure avec le Département de la Vendée pour le financement d'opérations de fonctionnement et d'investissement,
- APPROUVE le Contrat Vendée Territoires comprenant le diagnostic de territoire, le contrat et la liste des projets tels qu'annexés à la présente délibération,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'adjoint ayant délégation de signature, pour signer le contrat et tous documents s'y afférents.

- ➔ Laurent PACHETEAU ne comprend pas la somme de 50 000€ concernant la restructuration du foyer ... Monsieur le Maire précise qu'il fallait rester vague de l'énoncer des travaux afin de prétendre à la subvention.
- ➔ Gwenaël PIERRE souhaite savoir qui attribue les subventions car il y a des projets subventionnés qui ressemblent fortement au projet d'espace interrelationnel qui lui ne rentre pas dans les projets subventionnés. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que c'est le département qui attribue les subventions et le projet d'espace intergénérationnel n'est pas rentré dans les projets subventionnés à cause de la présence du city stade. Monsieur le Maire rappelle que 50 000€ ont été attribués en plus au restaurant scolaire suite à ça.

OBJET : Subvention restaurant scolaire

Vu la délibération n° 1709 en date du 27 février 2017 relative aux subventions 2017

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en début d'année, ce dernier avait statué sur l'attribution d'une subvention d'un montant global de 12750€ à destination de l'association de gestion du restaurant scolaire ;

Considérant que l'association de gestion du restaurant scolaire poursuit son activité jusqu'au 31 décembre 2017, il convient d'attribuer une subvention supplémentaire de 12500€.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention supplémentaire de 12500€ et charge, Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement l'adjoint ayant délégation de signature, à signer tout document relatif à ce sujet.

OBJET. : Convention d'objectifs entre la Commune de Saint-Mesmin et l'Association de Gestion du Restaurant Scolaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que part délibération en date du 04 septembre 2017 (n°1765) La municipalité a accordé une subvention supplémentaire pour l'association de Gestion du Restaurant Scolaire de 12 500 €.

Il y a lieu d'établir avec cette association une convention d'objectif pour 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

Accepte à l'unanimité que soit versée à l'association de gestion du restaurant scolaire, une subvention supplémentaire au titre de 2017 d'un montant de 12 500 € et autorise Monsieur le Maire a signé une convention d'objectifs établie entre la Commune de Saint-Mesmin et l'Association de Gestion du Restaurant Scolaire.

OBJET. : Résultats des consultations et attributions des marchés

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la consultation d'entreprises dans le cadre des travaux de réhabilitation du restaurant scolaire.

Une consultation a été menée pour les postes suivants :

- Contrôle technique
- Coordonnateur SPS
- Diagnostic amiante plomb état parasitaire.

Après consultation des réponses, le Conseil Municipal décide d'attribuer les marchés suivants :

- Contrôle technique : entreprise QUALICONSULT pour un montant de 2280€HT
- Coordonnateur SPS : entreprise MSB pour un montant de 1080€ HT
- Diagnostic amiante plomb état parasitaire : entreprise ARLIANE pour un montant de 350€ HT et un coût d'analyse d'échantillon unitaire de 49€ HT

Le Conseil Municipal charge le Maire, ou en cas d'empêchement l'adjoint ayant délégation de signature, à signer tout document relatif à ce sujet.

OBJET. : Décision modificative n°2 : budget communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au vol ayant été commis dans les locaux de la mairie il convient de procéder au rachat de matériel.

Le Conseil Municipal n'ayant pas prévu l'achat d'un tel matériel il convient de procéder à la décision modificative suivante.

BUDGET COMMUNAL

Section d'investissement

Dépenses	
2183/102 – Matériel de bureau et matériel informatique / mairie	4 000.00€
2115/79 – Terrains bâtis – bâtiments divers	- 4 000.00€

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver cette décision modificative.

- ➔ Laurent PACHETEAU souhaite que le Conseil Municipal soit informé quand il se passe des choses telles que des cambriolages dans les bâtiments communaux afin de pouvoir répondre aux questions de la population. Monsieur le Maire répond que suite à la demande de certains élus l'information a été transmise. Laurent PACHETEAU informe que le Conseil Municipal ne reste pas assez informé.
- ➔ Monsieur le Maire précise que les assurances rembourseront à hauteur de 2600€ environ suite au vol de l'ordinateur, du vidéoprojecteur, de l'appareil photo... Des travaux de sécurisation vont être réalisés avec la commande d'une fermeture 3 points pour la porte de la mairie. Des demandes de devis ont été réalisées pour l'équipement de caméra ou une association de caméra avec un équipement digital de sécurité. Une alerte sonnera chez Monsieur le Maire et/ou les adjoints. Une demande de devis pour l'équipement d'un projecteur à l'intérieur des bureaux a également été réalisé la lumière se déclenchera quand quelqu'un sera à l'extérieur. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de participation financière pour l'équipement de matériel de sécurité va être réalisée auprès de la Poste.
- ➔ Laurent PACHETEAU demande s'il y a beaucoup de liquide en mairie. Monsieur le Maire lui répond qu'il y a très peu d'argent. Laurent PACHETEAU souligne que la Poste est la cible de beaucoup de problème, c'est le personnel communal que l'on met en danger. Pour Laurent PACHETEAU c'est à la Poste de payer. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Poste a déjà fourni un coffre fort de remplacement.
- ➔ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Gendarmerie avance dans l'enquête.

OBJET. : Cabinet médical et studio du médecin remplaçant : loyers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Docteur Madame RECHITEANU n'a pas repris ses fonctions pour le moment. Cette dernière souhaite reprendre à partir du mois d'octobre à raison de 2 jours par semaine.

Le médecin remplaçant continu donc son remplacement.

Il est demandé la prolongation de la gratuité du cabinet médical ainsi que de la prise en charge par la municipalité du loyer de son remplaçant et ceux jusqu'au 30 septembre 2017.

Après délibération le Conseil Municipal décide avec 7 voix contre, 1 abstention et 9 voix pour la prolongation de la gratuité de loyer médical et du loyer du logement du remplaçant.

OBJET : Création d'un poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la démission d'un agent, il y a lieu de procéder au recrutement d'un nouvel agent.

Au vu de la réorganisation de services et de la reprise de la gestion du restaurant scolaire, il convient de procéder à un recrutement pour motif d'accroissement temporaire d'activité permettant le recrutement de contractuel sur une période de 12 mois consécutifs.

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique à raison de 21 heures hebdomadaires pour motif d'accroissement temporaire d'activité.

Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la création d'un poste d'adjoint technique à raison de 21 heures hebdomadaires.

- ➔ Marie-Josée MARTINEAU demande pourquoi au mois de juillet il avait été évoqué un contrat à 17.5 heures. Madame PARREAU ayant démissionné de son poste au mois d'août il convient d'augmenter le contrat initialement prévu.
- ➔ Le Conseil Municipal est informé qu'Hélène MARTINEAU réalisera 2 heures complémentaires par semaine.
- ➔ Marie-Josée MARTINEAU demande pourquoi l'agent présent à la bibliothèque 6 heures par semaine ne réalise pas le ménage sur ces horaires. Il lui est répondu que suite à la réorganisation de service le ménage à la bibliothèque est de désormais 1.5 heure par semaine.
- ➔ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les fiches de poste ne sont pas figées et qu'elles peuvent évoluer ou être modifiées.

OBJET : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la création d'un poste d'adjoint technique il convient de modifier le tableau des effectifs de la commune.

SERVICES TECHNIQUES

Création de poste

Poste d'adjoint technique : 21 heures semaine

Suppression de poste

Poste d'adjoint technique : 22.5 heures semaine

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver les modifications précédemment citées.

6 Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet de laboratoire de découpe de viande sur la commune de Saint-Mesmin est à l'étude par la famille BERTAUD. Ce projet comporte une partie de vente directe réalisée à partir d'un camion. Les administrés ont été dirigés vers la communauté de communes et Vincent LEBRETON.
- Prochaines réunions de Conseil Municipal :
 - Lundi 2 octobre 2017
 - Lundi 6 novembre 2017
 - Lundi 11 décembre 2017

Fin de la réunion 22 h 05.

Prochaine réunion le Lundi 2 Octobre 2017 à 20 h 30.